

Date de dépôt : 10 novembre 2021

Réponse du Conseil d'Etat

**à la question écrite urgente de M. Alexandre de Senarclens :
Quelles sont les conséquences de la fin de l'accord-cadre avec
l'UE sur nos hautes écoles et nos centres de recherche?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 8 octobre 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Les négociations en vue de parvenir à un accord institutionnel ont débuté en mai 2014. Sept ans après le début des négociations, le 26 mai 2021, le Conseil fédéral a mis fin unilatéralement aux négociations et rejeté le texte d'accord de 2018.

Le 12 juin 2021, la Commission européenne a confirmé que la Suisse est désormais considérée comme un Etat non associé dans le cadre du 9^e programme-cadre de recherche et d'innovation « Horizon Europe » de l'UE. Le statut d'Etat tiers ne signifie pas une exclusion complète du programme de recherche, mais il comporte depuis peu de nombreuses restrictions. Ainsi, les institutions de recherche de la Suisse peuvent certes continuer à participer à la plupart des projets conjoints, mais dorénavant uniquement à titre de partenaire complémentaire à un consortium comprenant au moins trois institutions issues de trois différents Etats membres ou Etats associés de l'UE. En revanche, les coordinations de projets ainsi que la participation aux actions de soutien et de coordination (CSA – Coordination and Support Actions) ne sont plus possibles. En outre, une entité suisse participant à un projet n'est plus financée par la Commission européenne, mais par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Sont dorénavant exclues les participations d'initiatives individuelles suisses aux appels à projets pour des bourses individuelles, telles que les Actions Marie Skłodowska-Curie (fellowships MSCA et programmes

MSCACOFUND), ainsi que les bourses très disputées du Conseil européen de la recherche (ERC).

Dans une tribune du Temps du 29 juin 2021¹, les responsables des hautes écoles de Suisse romande ont dit leurs craintes que cela prêterite l'avenir des jeunes en formation et nos PME en leur coupant l'accès au réseau européen de la recherche.

Mes questions sont donc :

- **Quelles sont les conséquences à moyen et à long terme, pour les hautes écoles à Genève, pour nos PME, pour leurs centres de recherche, de la fin des négociations de l'accord-cadre et du statut d'Etat non associé de la Suisse dans le cadre du 9^e programme-cadre de recherche et d'innovation « Horizon Europe » de l'UE ?**
- **Quelles démarches ont été entreprises par le Conseil d'Etat pour faire valoir la position de nos hautes écoles et de nos centres de recherche auprès du Conseil fédéral ?**
- **Quelles sont les solutions envisagées par le Conseil d'Etat pour pallier les inconvénients liés au statut d'Etat non associé ?**

Que le Conseil d'Etat soit respectueusement remercié pour sa réponse.

¹ <https://www.letemps.ch/opinions/recherche-europeenne-lappel-hautes-ecoles-romandes-adresse-conseil-federal>

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat est pleinement conscient de la situation engendrée par la rupture des négociations sur l'accord institutionnel entre l'Union européenne et la Suisse et la déplore grandement. Du fait de cette rupture, la Suisse a acquis un nouveau statut, celui d'*Etat non associé* dans le cadre du 9^e programme-cadre de recherche et d'innovation « Horizon Europe », ce qui aura d'importantes conséquences sur la formation et la recherche, l'innovation, le développement économique du canton de Genève ou encore sa reconnaissance internationale en tant que pôle de compétence dans le domaine des hautes écoles.

Ces conséquences semblent pouvoir être atténuées par la récente décision du Conseil fédéral de charger le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) de financer directement les acteurs concernés et d'autoriser les transferts de crédits nécessaire à cet effet. Le Conseil d'Etat note toutefois que cette compensation financière nationale, estimée à hauteur de 400 millions de francs pour 2021, ne constitue pas une mesure viable sur le long terme. En effet, au-delà de la question du financement, se joue celle de la possibilité offerte aux équipes de recherche suisses, et a fortiori genevoises, de coordonner des grands projets de recherche internationaux. Cette possibilité doit être recouvrée, car les chercheurs et chercheuses de Suisse doivent pouvoir bénéficier d'une pleine considération, en tant que partenaires à part entière au sein d'un réseau international. Le statut d'Etat associé est le seul qui leur permette d'échanger, de collaborer, de faire circuler leurs idées et leurs résultats; il leur permet également de jouir du prestige et de la visibilité assurée par la sélection dans un projet européen et d'influer ainsi sur l'agenda international de la recherche.

C'est dans ce contexte de vive inquiétude que le Conseil d'Etat a fait part dès le mois de juin de ses préoccupations aux plus hautes autorités de notre pays. En septembre dernier, il a également rencontré la députation genevoise aux Chambres fédérales. Lors de la session d'automne, les Chambres fédérales se sont toutes deux prononcées à une large majorité pour le déblocage de la contribution de cohésion en faveur de certains Etat membres de l'Union européenne. Le Conseil d'Etat se réjouit de cette décision qui permettra la reprise d'un dialogue constructif entre la Suisse et l'Europe.

Par ailleurs, les préoccupations du canton de Genève sont également rappelées par ses représentants et représentantes au sein des instances gouvernementales intercantionales, telles que la Conférence suisse des hautes écoles, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, la Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse

occidentale, la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale et la Conférence des gouvernements cantonaux. Le Conseil d'Etat a également fait part de ses préoccupations lors de la récente consultation sur la révision totale de l'ordonnance fédérale relative à la coopération internationale en matière d'éducation, de formation professionnelle, de jeunesse et de mobilité, du 18 septembre 2015 (OCIFM; RS 414.513) (FF 2021 1432).

Le Conseil d'Etat soutient avec force l'association pleine de la Suisse à « Horizon Europe », seule garante d'une recherche de pointe et d'une innovation porteuse de progrès. Il poursuivra ses démarches auprès des instances fédérales et intercantonales afin de rappeler ces principes essentiels à l'essor économique, social et culturel du canton de Genève.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Serge DAL BUSCO